

LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 12 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 31 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* ne devait pas paraître aujourd'hui, à cause de la Toussaint, mais les nouvelles télégraphiques de Strasbourg dont suit la teneur, l'ont fait changer de dessein. Voici les singulières nouvelles qu'il contient;

11 heures du matin.

Le gouvernement a reçu hier soir la dépêche télégraphique suivante, interrompue par le brouillard:

Strasbourg, 30 octobre 1836, 8 heures du matin.

Le général commandant la 5^e division militaire à M. le ministre de la guerre.

Ce matin, vers six heures, Louis-Napoléon, fils de la duchesse de St. Leu, qui avait dans sa confiance, le colonel d'artillerie Vaudrey, a parcouru les rues de Strasbourg avec une partie de...

Pour copie: L'administrateur des lignes télégraphiques, Alphonse Fox.

PS. Les mots soulignés laissent des doutes. Le brumaire survenu sur la ligne ne permet ni de revoir la fin de la dépêche, ni d'éclaircir le passage douteux.

Le conseil des ministres s'est réuni chez le roi. Aujourd'hui, à dix heures du matin, la salle de Strasbourg est arrivée. M. de Franqueville, aide-de-camp du lieutenant-général Voiron, commandant la 5^e division militaire, a apporté le rapport ci-joint du général, qui annonce la fin immédiate de cette tentative criminelle.

Monsieur le ministre, Ma dépêche télégraphique de ce matin vous a fait connaître la tentative coupable du jeune Louis-Napoléon Bonaparte pour ébranler la fidélité des troupes de la garnison de Strasbourg, et comment cette échauffourée a échoué devant la noble et courageuse conduite de nos soldats.

Ce jeune homme, accompagné de quelques aventuriers, parmi lesquels se trouvait M. le commandant Parquin, en uniforme d'officier-général, et conduit par M. Vaudrey, colonel du 4^e d'artillerie, qui, par ses manœuvres coupables, s'était fait suivre par une partie des sous-officiers et soldats de son régiment, s'est présenté chez les autorités pour chercher à les entraîner; et après avoir arrêté le préfet, a fait cerner mon hôtel par des canonniers.

Un piquet commandé par M. Parquin s'est établi dans mon salon; mais des canonniers fidèles et braves, écoutant ma voix et guidés par les sentiments du devoir et l'honneur, m'ont entouré, et bientôt à cheval au milieu d'eux, sabre en main, je me suis rendu à la citadelle, où j'avais fait lever le pont-levis, et où j'étais certain de trouver un régiment fidèle, le 16^e de ligne, qui a fait partie du camp de Compiègne, et dont les braves en se rappelant nos jeunes princes, m'ont accueilli aux cris de vive le roi! et ont montré un enthousiasme qu'on ne rencontre que sur les champs de bataille, en présence de l'ennemi. Cet enthousiasme s'est communiqué comme un feu électrique parmi toute la garnison: les canonniers du 4^e, qui avaient un instant obéi aux ordres coupables de leur colonel, l'ont également partagé.

J'ai fait mon entrée en ville à la tête du 16^e de ligne, et me suis porté à la préfecture; mais déjà le préfet avait été délivré par des officiers d'artillerie que j'avais envoyés chez lui.

Pendant ce temps, Louis-Napoléon, avec le colonel Vaudrey et une faible partie de ses soldats encore égarés, s'est rendu au quartier Finckmatt occupé par le brave 46^e; il a cherché à les faire manquer à leur serment, mais vainement. Le lieutenant-colonel Tlandier, prévenu par mon aide-de-camp, M. le chef d'escadron de Franqueville, avait pu se rendre précipitamment à Finckmatt, où il ne lui a pas été difficile de faire comprendre à son régiment qu'on cherchait à ébranler qu'on les trompait; le brave colonel Paillet et tous les officiers arrivèrent aussitôt à Finckmatt. Dans une minute Louis-Napoléon Bonaparte et tous les misérables qui avaient pris parti pour lui ont été arrêtés, et les décorations dont ils étaient revêtus ont été arrachées par les soldats du 46^e.

Après les avoir fait conduire à la prison de la ville, escorté par le 46^e, et avoir assuré la sûreté de cet établissement, je me suis rendu sur la place d'Armes, j'ai passé les troupes en revue, qui ont, en défilant aux cris mille fois répétés de vive le roi! montré aux ennemis de nos institutions combien le roi et la patrie pourraient compter sur leur fidélité et leur dévouement.

D'après le dire du colonel Vaudrey, personne que lui et le jeune Louis Bonaparte ne connaissent leurs projets. La justice informe; toutes les mesures militaires sont prises; et je réponds au gouvernement que nos soldats ne se laisseront jamais ébranler dans leur fidélité, et qu'ils seront toujours dignes de la France et du roi Louis-Philippe.

Je suis tellement ému, monsieur le ministre, de ce qui vient de se passer, que je remets à un autre moment à vous faire un rapport plus étendu sur cette échauffourée dont M. de Franqueville, mon aide-de-camp, pourra vous parler plus en détail; c'est lui qui vous remettra cette dépêche écrite précipitamment; il se rend en poste à Paris.

Mon aide-de-camp s'est conduit, dans cette circonstance, d'une manière admirable. S'il n'avait déjà d'anciens titres aux bontés du roi, je ferais valoir aujourd'hui ceux qu'il a acquis dans cette déplorable circonstance.

Dans l'élan général dont la garnison de Strasbourg toute entière a fait preuve en ce jour, beaucoup d'officiers, sous-officiers et soldats se sont conduits avec un véritable courage, leur fidélité autant que leur énergie m'ont aidé à triompher de l'insurrection qui s'est manifestée dans le 4^e d'artillerie. J'aurai l'honneur de vous faire connaître leurs noms, et de solliciter pour eux les récompenses dont il se sont rendus dignes.

Je suis avec respect, Monsieur le ministre, Votre très humble et très-obéissant serviteur, le lieutenant-général commandant la 5^e division, Voiron.

Le rapport de M. Choppin d'Arnouville, préfet du Bas-Rhin, confirme tous ces faits et ajoute que la population de Strasbourg a témoigné une indignation profonde. Les auteurs de la sédition essayaient en vain de la provoquer, pas un habitant ne s'est associé à eux et ne se trouve compromis à leur suite. Les meneurs arrêtés sont au nombre de huit, savoir: le prince Napoléon-Louis Bonaparte, âgé de vingt-huit ans, né à Paris;

Parquin (Denis Charles), âgé de quarante-neuf ans, officier de la légion d'honneur, domicilié à Paris;

Le comte de Gricourt (Raphaël), âgé de vingt-trois ans, officier d'ordonnance de Louis-Napoléon, né à Paris, logeant à Strasbourg, hôtel de la Fleur.

Et pourtant elle renfermait les noms de quatre cents compagnies, ayant eu prétendant avoir ensemble un capital de 37,987,500 fr. (1,000,000 de francs), et M. Poulet Thomson, dans son discours sur le budget, a déclaré que, d'après un relevé fait par lui, le nombre des compagnies sur le tapis dans le royaume entier s'élevait à près de quatre cents, et que le capital dont elles auraient besoin pour se mettre en activité serait de 200,000,000 (5,000,000,000 de francs). Il s'est formé des compagnies pour des entreprises de tout genre, pour des manufactures de verre, d'épingles, d'aiguilles, de savon, de terdentine, de coton etc. Il y en a pour tanner les cuirs, pour vendre du charbon, pour fabriquer du sucre de betterave, pour construire des chemins de fer dans l'Indostan, pour envoyer des navires à la pêche de la baleine. Une compagnie, dont le capital primitif doit être de trois millions, mais qui pourra être porté à cinq millions, a été créée pour le commerce et la colonisation des côtes sud-est de l'Afrique; une autre, s'est intitulée *Compagnie des prêts à l'agriculture*; enfin, dans Manchester seul, il a été formé six compagnies d'inhumation, et il n'y a pas de ville considérable en Angleterre, où il n'en existe une ou deux. Les actionnaires ont sans doute compté pour le succès de ces entreprises, sur l'augmentation de mortalité que causera le désespoir de tous leurs confrères, réunis par de folles spéculations.

La manie des compagnies par actions n'est cependant pas la seule circonstance inquiétante du temps actuel. Elle a été accompagnée d'une hausse générale dans le prix des marchandises de toute nature. Ainsi le fer s'est élevé de 4 à 5 l. le tonneau jusqu'à 42 et 44 l. Cette hausse a été sans doute en partie occasionnée par les besoins des entreprises de chemins de fer déjà commencés, mais bien plus encore par la prévision de celles qui ne sont encore qu'un projet. En attendant, ainsi que nous l'avons dit, presque toutes les denrées et marchandises ont participé à cette hausse. Cette circonstance devrait, dans tous les cas, paraître suspecte aux hommes dotés de discernement; mais, au lieu de cela, elle a été accueillie avec enthousiasme par les spéculateurs, souvent même deux, trois, quatre projets

DES BANQUES PROVINCIALES ET DES COMPAGNIES FINANCIÈRES DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

La hausse considérable qui a eu lieu depuis six mois dans le prix de presque tous les objets de consommation, et le nombre toujours croissant des entreprises industrielles par actions, ont vivement occupé l'attention publique. On s'est efforcé de remonter aux causes, de deviner les conséquences probables de phénomènes si extraordinaires, et bien des personnes ont paru craindre qu'ils n'amenassent une crise semblable à celle de 1825. Sans doute, dans la position actuelle, il y a plusieurs points de rapport avec celle de ce temps là; mais, quoique les circonstances présentent quelque gravité, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'éprouver à cet égard des alarmes sérieuses; aussi, avons-nous vu avec regret les avertissements de la presse périodique, et les discours de quelques membres du parlement faire naître un commencement de méfiance, qui pourrait devenir, s'il se prolongeait, très nuisible aux intérêts les plus précieux de la patrie. Divers plans ont été proposés pour obvier à cet inconvénient, mais, comme il s'y rattache des questions extrêmement ardues et délicates, il ne sera pas inutile de présenter ici quelques réflexions à ce sujet.

L'accroissement considérable des entreprises de chemins de fer, et les prix extravagants auxquels sont parvenus les actions de plusieurs de ces entreprises, encore en herbe, sont au nombre des traits les plus caractéristiques du mouvement actuel des affaires. Le succès du chemin de Manchester à Liverpool ne pouvait manquer d'exciter l'émulation des spéculateurs, néanmoins, pendant plusieurs années, il n'a été question que d'un petit nombre de *rail-ways*, et cela dans des localités incertainement favorables à leur établissement; mais les choses ont bien changé depuis un an. Tout-à-coup une foule innombrable de projets sont émis; il n'y a guère de ligne praticable entre deux grandes villes, quelque éloignées qu'elles soient, qui n'ait fixé l'attention des spéculateurs, souvent même deux, trois, quatre projets

De Quévelles (Henri Richard Sigefroid), âgé de vingt-cinq ans, officier d'ordonnance du même prince Louis, né à Neuville (Bas-Rhin); demeurant à Strasbourg, rue de la Fontaine, n. 24.

Vaudrey (Claude Nicolas), né à Dijon, âgé de cinquante-trois ans, colonel du 4^e régiment d'artillerie, en garnison à Strasbourg, et y demeurant place St. Etienne.

Laity (François Armand-Rupert), né à Lorient, âgé de vingt-quatre ans, lieutenant au bataillon de pontonniers, domicilié à Strasbourg, rue du Parchemin, n. 26;

Boisson (Antoine Marie Augustin), né à Pontarlier (Doubs), maréchal des logis à la 8^e batterie du 4^e régiment d'artillerie; et Bro (Eléonore), âgée de vingt-huit ans, attachée à la maison de la reine Hortense.

La justice est saisie et informe activement. La conduite du général Voiron, du préfet, des autorités, des chefs de corps et des troupes est au-dessus de tout éloge.

Nous donnerons, avec les nouveaux détails qui ne manqueront pas d'arriver, les noms des militaires qui ont mérité les récompenses du roi.

(Dépêche télégraphique.)

Strasbourg, le 30 octobre, à 8 heures et demie.

Le général commandant la 5^e division militaire à M. le ministre de la guerre.

Ce matin à six heures, Louis-Napoléon, fils de la duchesse de Saint-Leu, qui avait à sa confiance le colonel d'artillerie Vaudrey, a parcouru les rues de Strasbourg avec une partie de son régiment aux cris de vive Napoléon! Ils se sont présentés à la caserne occupée par le 46^e de ligne pour le soulever. Moi-même, j'étais bloqué chez moi par un piquet d'artillerie; mais, grâce à la fidélité et au dévouement sincère de nos troupes! ce jeune imprudent a été arrêté, ainsi que son complice. Le 3^e d'artillerie mérite des éloges, ainsi que tous les régiments d'infanterie et plusieurs officiers du 4^e d'artillerie.

Strasbourg, 30 octobre, à 11 heures.

Le préfet du Bas-Rhin à M. le ministre de l'intérieur. Les personnes arrêtées à la suite de l'événement de ce matin sont: le prince Napoléon-Louis Bonaparte, Denis-Charles Parquin, le comte Raphaël de Gricourt, Henri-Richard Sigefroid de Quévelles, Claude-Nicolas Vaudrey, colonel; François Armand-Rupert Laity, lieutenant; Antoine-Marie-Augustin Boisson, maréchal-des-logis. Tout est fort tranquille. L'indignation est générale.

Strasbourg, le 1^{er} novembre, à 10 heures.

Strasbourg continue à jouir de la plus grande tranquillité.

Extrait du Journal du Bas-Rhin.

Strasbourg, 29 octobre 1836.

Notre ville a été réveillée ce matin aux cris de: vive Napoléon II!

C'était une ridicule et folle tentative d'insurrection militaire qui ne pouvait pas réussir, car en France, la population ne veut plus de l'Empire ni de ses souvenirs.

La tentative d'insurrection a été aussitôt étouffée que tentée. Toute la garnison s'est montrée fidèle à son serment, et quelques soldats du 4^e d'artillerie, un moment égarés, sont bien vite rentrés dans le devoir.

Voici les faits :

Sur les deux heures du matin ; le colonel Vaudrey, du 4^e d'artillerie, se rendit au quartier d'Austerlitz, fit assembler le régiment et leur dit qu'il fallait proclamer Napoléon II. Les soldats, séduits au premier moment, répondirent à cet appel et traversèrent, vers 6 heures du matin, les rues de la ville, le colonel Vaudrey à la tête, ayant avec lui un jeune homme qui se disait fils de Lucien Bonaparte.

Il faut avouer qu'on avait bien choisi le personnage ; on sait, en effet, que ce fils de Lucien s'est sauvé de Rome pour échapper à une instruction judiciaire instruite contre lui, comme prévenu d'assassinat ; c'était là un beau drapeau pour la France, qui ne veut pas de violence, qui veut l'ordre et la paix.

La colonne traversa les rues aux cris de vive Napoléon II, sans exciter le moindre assentiment de la part de notre population, qui répondait par l'indifférence la plus complète à cette folle tentative.

Arrivé au quartier du 46^e, à la Finckmatt, le colonel Vaudrey chercha à embaucher le régiment au nom de Napoléon II. Le 46^e lui répondit, comme il devait, en arrêtant le colonel Vaudrey et le personnage qui jouait le rôle du fils de Lucien.

Le 3^e régiment d'artillerie ne tarda pas à venir aux cris de vive le roi ! tout le reste de la garnison en fit autant, et une heure après tout était rentré dans l'ordre.

Ce matin à six heures, une vingtaine d'artilleurs, commandés par un homme d'outre-Rhin, habillé en lieutenant général, se présentèrent chez M. le préfet pour l'arrêter au nom de Napoléon II. M. le préfet répondit à cette insolence comme il le devait, et il ne céda qu'à la force armée, qui le transporta au quartier d'Austerlitz. Au bout d'un quart d'heure le préfet fut remis en liberté par les soldats eux-mêmes auxquels M. le préfet fit comprendre la folie de leur tentative.

Aucun officier du 4^e, excepté le colonel Vaudrey, n'a pris part à cette ridicule insurrection.

La garnison a fait son devoir, et cette tentative a seulement fait éclater la fidélité et le dévouement de l'armée française et l'indignation de la population contre de semblables folies.

A huit heures tout était rentré dans l'ordre.

M. le général Voirol qui avait été arrêté, a été mis de suite en liberté, ainsi que M. le préfet.

La garnison se réunit en ce moment sur la place d'Armes. Le général Voirol va passer la revue.

P.S. Ce n'est pas un fils de Lucien qui a été arrêté : c'est le fils de l'ancien roi de Hollande, le fils d'Hortense.

On vient de transférer à la prison civile le prince Louis Bonaparte, le colonel Vaudrey et les personnes arrêtées avec eux au quartier de la Finckmatt.

Voici quelques nouveaux détails sur la tentative d'insurrection qui a eu lieu à Strasbourg dimanche dernier ; nous croyons pouvoir en garantir l'authenticité :

Il paraît que le jeune prince Louis-Napoléon Bonaparte était arrivé à Strasbourg depuis la veille, et qu'il avait trouvé un asile dans la maison de la demoiselle Bro.

Le matin de bonne heure le prince revêtit son uniforme militaire. C'était un habit de drap vert, semblable à celui que portait l'empereur Napoléon : culotte blanche, bottes à l'écyère, petit chapeau ; les plaques et le grand cordon rouge sur l'habit. Le prince se rendit, accompagné du colonel Vaudrey, commandant le 4^e d'artillerie, du commandant Parquin, chef d'escadron de la garde municipale de Paris, et de ses deux officiers d'ordonnance, à la caserne des artilleurs. Il était cinq heures et demie du matin. Les soldats avaient une revue d'armes à passer ; ils étaient prêts. Le colonel fit former le cercle :

« Mes amis, leur dit-il, je viens d'être nommé général (acclamation), — je vous ferai distribuer 40 fr. par pièce (applaudissements ; bravo, notre colonel!)... A propos, reprit le colonel après une pause de quelques instants, je vous prévins qu'une révolution vient d'éclater à Paris... — Le gouvernement du Roi est renversé... On a proclamé Napoléon II. — Et se tournant du côté du jeune Louis Bonaparte, et le montrant à la troupe : « Je vous présente Napoléon II. » Quelques sous-officiers et quelques soldats crient : *Vive Napoléon II ! vive l'Empereur !*

Le colonel quitte alors la caserne, emmenant le jeune prince, ses officiers d'ordonnance et le petit nombre de ses

adhérens. On se divise en trois troupes : l'une, sous les ordres du colonel, se rend chez M. le préfet Choppin d'Arnouville ; l'autre, commandée par le prince et par M. Parquin, se transporte en toute hâte à l'hôtel du général Voirol, commandant la division ; la troisième se rend chez le général commandant le département. Le préfet est arrêté et gardé à vue. Le général Voirol, fort étonné de recevoir la visite du prince Louis Bonaparte, l'est bien davantage en voyant ce jeune homme lui tendre la main, faire appel à son dévouement, à son patriotisme, à son courage, et mettre tout en œuvre pour le séduire et l'entraîner ; mais le général résiste et repousse vivement le prince. Alors le commandant Parquin fait monter un piquet de vingt hommes, et les établit dans le salon du général, avec défense de le laisser sortir. Le jeune Louis Bonaparte court rejoindre le colonel Vaudrey qui revenait de son expédition à la préfecture.

Cependant M. de Franqueville, aide de camp du général Voirol, était parvenu à pénétrer dans son appartement par une porte dérobée. Il reçoit les ordres de son général, et il s'empresse de les exécuter. Averti par lui, le lieutenant-colonel Talandier se rend au quartier Finckmatt, occupé par son régiment, le 46^e de ligne, sur lequel on avait appris que Louis Bonaparte se dirigeait avec sa petite troupe. En effet, le prince venait d'y arriver avec le colonel Vaudrey ; il y avait été rejoint par le commandant Parquin, le lieutenant Laity et le maréchal-des-logis Boisson, et il s'occupait à haranguer les soldats quand le brave Talandier entra dans la caserne. Donner ordre aux soldats de fermer toutes les portes, y placer des sentinelles, s'approcher du prince Louis Bonaparte, lui demander raison de l'odieuse tentative à laquelle il se livrait, lui arracher ses épaulettes, ses décorations, ses ordres, et les fouler aux pieds, ordonner son arrestation, celle du colonel Vaudrey et de leurs complices, et les faire conduire en lieu sûr, sous bonne escorte, tout cela fut l'affaire de quelques minutes. La présence d'esprit de ce brave officier a été admirable.

Cependant le général Voirol arrivait à la tête du 16^e régiment d'infanterie de ligne. Comment était-il parvenu à sortir de chez lui ? Le voici : Après le départ du commandant Parquin pour Finckmatt, le général était entré dans le salon où était établi le poste de surveillance placé auprès de sa personne, et s'était mêlé aux artilleurs. Il n'avait pas eu de peine à leur faire comprendre qu'on les trompait indignement ; qu'aucune révolution n'avait éclaté et ne pouvait éclater à Paris ; que l'ambition de leur chef les perdait. Après quelques paroles du général, ces braves gens, un instant égarés, étaient revenus à la raison, et ils l'accompagnèrent à la citadelle, où le commandant Franqueville l'avait précédé ; c'est assez dire que tout y était prêt pour le bien recevoir : la garnison sous les armes, les officiers à leur poste. De la citadelle, le général se rendit à Finckmatt, où le triste drame, joué par quelques insensés, venait d'arriver à son dénouement.

L'attitude de la population, au lieu de ces scènes militaires si rapides et si vives, était tout à fait digne d'attention. D'abord elle n'a rien compris à tout ce manège ; puis voyant ce jeune homme qui parcourait les rues de la ville, couvert de rubans et de décorations, suivi de quelques soldats qui poussaient des cris sans écho et s'évertuaient à montrer un enthousiasme que personne ne ressentait, la foule le prit en pitié, et son maintien annonçait l'énergique réprobation de ces tristes et périlleuses folies. Mais rien ne peut donner idée de l'enthousiasme avec lequel les citoyens ont accueilli les soldats quand après avoir triomphé de l'esprit de révolte, nos troupes ont défilé sur la place d'armes. Toute la population, on peut le dire, s'est associée par la plus éclatante adhésion à cette victoire de l'ordre et des lois.

Quatre heures.

P. S. On nous annonce à l'instant qu'un mouvement républicain qui devait coïncider avec celui de Strasbourg a éclaté à Vendôme, ou un régiment de cavalerie se trouve en garnison.

Le mouvement a été réprimé à l'instant. Les meneurs sont prisonniers. Tout est tranquille.

On assure que M. Franck-Carré, procureur-général près la cour de Paris, vient de partir à l'instant pour Strasbourg.

Cette circonstance fait penser que l'affaire pourrait être évoquée.

— Par ordonnance du 1^{er} novembre 1836, le lieutenant-

général baron Voirol a été élevé à la dignité de pair de France. (Moniteur.)

On nous communique la note suivante :

« A l'occasion des événements qui viennent d'avoir lieu à Strasbourg, on ne peut assez déplorer de voir des hommes oublier leur qualité d'officiers français jusqu'au point de renier leur patrie, leur roi, leur drapeau, leur serment. Parmi ceux là il en est un, le commandant Parquin, qui appartient à la garde municipale de Paris, ce corps de braves, si dévoué et qui, en tant d'occasions depuis six ans, a lutté contre l'anarchie en faveur de nos institutions et de l'ordre public. Il est bon qu'on sache que si cet officier a compté dans les rangs de ce corps, ce ne fut jamais par ses services. Depuis qu'il y est entré (1836), il a été presque toujours en congé, et à peine en a-t-il porté l'uniforme. »

La France ne lira pas sans indignation et sans tristesse la nouvelle de la déplorable tentative qui vient d'être faite à Strasbourg, pour ébranler la fidélité des troupes de cette place importante ; mais le sentiment qui chez elle dominera tous les autres, c'est celui d'une profonde surprise, disons mieux, d'une sorte de stupefaction au récit de l'incroyable dévotion de quelques hommes, et de l'impensable étourderie avec laquelle ils ont osé commettre un si grand attentat. Ce défaut de gravité dans une entreprise si grave, cette légèreté dans l'exécution d'un crime de si sérieuse conséquence, est certainement ce qui frappera le plus notre pays. C'est en même temps ce qui donnera le mieux la mesure des ambitions et des passions qui conspirent encore contre la monarchie constitutionnelle de juillet.

Oui, la France s'étonnera qu'on ait osé, en pleine paix, au milieu du calme des dissentiments politiques et de la satisfaction générale des intérêts, quand tout s'affermait et se consolidait sur notre sol si long temps ébranlé, quand le trône surtout a poussé de si profondes racines dans l'affection et dans la confiance du peuple, qu'on ait osé, disons-nous, avec de folles illusions et une présomption insensée pour toutes ressources, s'attaquer au gouvernement du roi, dans une des plus importantes villes du royaume, et lui chercher des ennemis, susciter contre lui des traites au milieu des rangs de ses soutiens les plus éprouvés et les plus fidèles ! La France s'étonnera qu'un jeune homme, porteur d'un nom illustre et qui pouvait trouver plus d'une leçon dans les grands souvenirs que ce nom rappelle, se soit montré assez indocile aux conseils de l'expérience, assez étranger à nos mœurs nouvelles, assez ignorant de notre état politique, assez follement infatué de son importance personnelle, pour entreprendre la guerre, avec son nom seul, contre le gouvernement de son pays ! pour accepter, de quelques aventuriers, le commandement de notre armée qui ne l'a jamais vu, et l'investiture de la couronne de France, que la révolution de juillet a placée sur une tête si auguste et si digne de la porter ! Oui, c'est là un degré de folie fait pour déconcerter ceux mêmes qui ont le plus long-temps vécu au milieu des révolutions politiques ou qui ont le mieux étudié leur histoire ; car on a vu des rois déchaus essayer de reconquérir leur trône avec des flottes et des armées ; on a vu des prétendants revendiquer, les armes à la main, des droits que le peuple ne reconnaissait plus. Mais où sont les droits de M. Louis Bonaparte au gouvernement de la France ? A quel titre vient-il demander obéissance à nos soldats ? Quel excès de confiance ou de déraison a pu lui conseiller d'entreprendre ainsi, à lui seul, la conquête de notre sol, de nos forteresses, de nos cités guerrières et florissantes, de nos lois, de nos libertés ?

L'attentat du 30 octobre est une nouvelle preuve de la déplorable facilité avec laquelle les partis expirés et impuisants acceptent pourtant toutes les illusions qui flattent encore, toutes les espérances trompées qui leur rendent un peu de cette vie qu'ils ont perdue. Qui eût dit avant les nouvelles de Strasbourg, qu'il existât encore en France et à l'étranger un parti bonapartiste ? Et le croira-t-on d'avantage après cette triste échafaudure ? Est-ce à de pareils signes, est-ce dans une parodie de ce genre que se révèle la puissance et la vitalité d'une opinion ou d'un parti ? Eh bien ! que toute la France, et nous ne doutons pas d'elle, se prononce contre les auteurs de l'attentat du 30 octobre, comme l'a fait Strasbourg ; il ne s'en trouvera pas moins des hommes qui conserveront leurs illusions et qui en appelleront à l'avenir. Et à quelques lieues de nos frontières, ces chimériques espérances se traduiront en projets sérieux, en

de faire le commerce, non pas avec leurs propres fonds, ni même avec ceux qui leur ont été confiés, mais à l'aide du crédit qu'elles obtiennent à Londres et ailleurs. Au lieu de retourner dans leurs coffres les effets qu'elles ont escomptés ou les autres papiers sur lesquels elles ont avancé de l'argent jusqu'à l'époque du remboursement, ces banques ont coutume de le renvoyer immédiatement à Londres, pour les faire réescompter : ce système est poussé si loin, qu'il y a des banques qui, avec un capital de moins de 500,000 l., obtiennent pour 5 ou 6 millions d'escomptes, et que d'autres ont coutume de prendre des engagements disproportionnés avec leurs propres ressources. Ces banques paient d'ordinaire 3 pour 100 d'intérêt sur l'argent qu'elles empruntent dans la capitale, et prennent 4 ou 5 pour 100 à qui elles avancent à leur tour. Or, quoiqu'il puisse être permis d'avoir recours à de pareils expédients dans des circonstances extraordinaires, il est certain qu'une banque dont les affaires habituelles sont dirigées sur de semblables principes ne saurait être considérée comme assise sur une base solide. Elle est toujours à la merci de circonstances dont elle n'est point maîtresse. Tant que le cours du change est bon, et que les prix sont stationnaires ou en hausse, et que le crédit est favorable, elle n'est point maîtresse. Tant que le cours du change est bon, et que les prix sont stationnaires ou en hausse, et que le crédit est favorable, elle n'est point maîtresse. Tant que le cours du change est bon, et que les prix sont stationnaires ou en hausse, et que le crédit est favorable, elle n'est point maîtresse. Tant que le cours du change est bon, et que les prix sont stationnaires ou en hausse, et que le crédit est favorable, elle n'est point maîtresse.

vœux d'une réalisation possible et prochaine! Il semble en effet à quelques écrivains, parce qu'ils nourrissent de profonds ressentiments contre le gouvernement de leur pays, qu'il leur suffit de se présenter en armes à la frontière pour y renverser tout sur leur passage, et qu'il n'y a pas un régiment français qui ne soit prêt à accepter tout drapeau d'insurrection sur lequel ils auront placé leur nom obscur ou redouté! Voici pourtant, on le voit, une épreuve qui devait leur servir de leçon! Ils sont venus essayer leur influence sur nos soldats; ils sont venus attaquer notre armée avec un nom qui rappelle la plus éclatante gloire de notre temps, et qu'ils n'ont pas craint de ravaler et de commettre dans les obscures intrigues d'une conspiration et dans les violences d'un guet-apens; ils se sont présentés à nos soldats avec cet uniforme et ce chapeau de victoire qui, à une autre époque, les entraînait sur les pas du grand général; qu'ont-ils recueilli? La triste célébrité de conspirateurs, vaincus sans combat, prisonniers sans gloire, et qui viennent échouer devant le dévouement qu'ils ont tenté de séduire.

On croit que Mme. Murat, après ce qui vient de se passer à Strasbourg, ne restera plus longtemps à Paris. Il faut avouer que le prince Louis ne s'est pas montré fort reconnaissant des égards que Louis-Philippe avait eu pour lui-même.

Au collège électoral de Nancy, M. Moreau, procureur-général à Metz, ayant réuni 281 voix, a été proclamé député. Le nombre des votans était de 354.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La Charte de 1830 contient ce soir les dépêches télégraphiques suivantes :

- Bayonne, 31 octobre, à 3 heures 1/2 du soir.
Les carlistes ont levé le siège de Bilbao, le 29, à l'approche d'Espartero. Eguia marche contre lui.
Bayonne, 31 octobre, à 11 heures.
Une lettre particulière de Madrid du 26, annonce qu'un courrier extraordinaire y a apporté la nouvelle qu'Alaix a pris à Gomez 1,200 fantassins, 2 escadrons de cavalerie et 2 pièces de montagne entre Pozoblanco et Montoro.

BELGIQUE.

Bruxelles, 3 novembre (trois heures). — Le mouvement ascensionnel qui s'était manifesté hier au soir sur les fonds espagnols a été poussé plus loin aujourd'hui. Le cours des obligations Ardoin ouvert à 49 1/2 argent, s'est promptement élevé à 20 1/2, même 3/8, beaucoup d'acheteurs. On ne connaît pas encore officiellement les cotes de Paris, et le brouillard empêche de communiquer avec Anvers.

Après la cote : Ardoin 2 1/4 très demandés.
Amsterdam, 3 novembre. — Dette active 2 1/2 pour cent 52 1/2 5/8 1/2, 5 pour cent 109 1/8 1/4 1/8, billets de chance 21 1/2 1/4 1/8, syndicat 94 1/4 5/8 1/2, société de commerce 171 1/2 1/4 1/8, Ardoin pièces de 85 liv. 17 1/2 7/8 3/4, grosses pièces 17 1/2 5/8, différé 7 1/2 1/8 6, passives 5 1/2 5/8 1/2, brésiliens 83 1/4, napes 9 1/2, russes 102 7/8 1/8.

Reports à 1/2 p. c. prolongations 5 p. c. Escompte 5 p. c. Emprunt de don Carlos 6 p. c.
Le Journal de La Haye publie les noms de plusieurs navires perdus pendant les dernières tempêtes.
Londres, 1er novembre (Quatre heures). — Nos fonds sont stationnaires; les valeurs étrangères ont peu varié. Consolidés 88 5/8 à 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 53 3/4 à 7/8 (hausse 1/8), 5 p. c. 109 1/8 1/4 1/8 (hausse 1/4); espagnols active au comptant 19 3/8 5/8 à 1/2 ex-dividende, au 15 courant 19 1/2 à 5/8 (hausse 1/4), passive 5 1/4 (sans variation), portugais 5 p. c. 53 3/4 (hausse 1/2), 5 pour cent 35 1/2 (baisse 1/2).

BANQUE DE BELGIQUE.

Le conseil d'administration de la Banque de Belgique a l'honneur de prévenir le public que, par acte passé le 25 octobre dernier, il a été constituée une société anonyme sous la dénomination de Fabrique de fer d'Ougrée, au capital de trois millions cinq cent mille francs, auquel acte la Banque est intervenue.

Trois cent quinze actions de mille francs chacune seront mises à la disposition des actionnaires de la Banque et des sociétés instituées sous son patronage.

En conséquence ceux qui veulent participer à la répartition des actions de la nouvelle société, peuvent souscrire le 14 novembre prochain, depuis 10 jusqu'à 2 heures, au secrétariat de la Banque, en actions susmentionnées au dépôt de 10 p. c. du montant de leur souscription.

Les actions de la Banque inscrites en nom, seront admises pour 1,500 francs, celles au porteur, et les actions

Mais il existe d'autres circonstances plus suspectes encore. Les actions du plus grand nombre de banques nouvellement formées ou projetées, sont d'une très faible valeur. Il en est peu qui dépassent 50 l.; d'autres ne sont que de 25 l., et il y en a même qui ne s'élevaient pas au-delà de 10 l. Il est, en outre, entendu et souvent même positivement stipulé dans les prospectus, que l'on n'exigera des actionnaires que le versement de 5 ou de 10 p. c. du montant de leurs actions, de sorte que, pour 10 ou 20 shillings, on peut acquérir un intérêt dans une banque. Enfin, par un règlement particulier, ou plutôt par un abus flagrant dans la manière d'administrer plusieurs de ces banques, elles font de grandes avances ou des escomptes sur le montant total des actions, d'où il arrive souvent que des personnes dont les affaires sont dans un état désespéré, prennent un nombre considérable d'actions, versent 10 p. c. de leur valeur et empruntent sur le surplus des sommes beaucoup plus fortes que celles qu'elles ont déboursées. Le grand danger qui doit résulter de pareilles opérations est évident. Si une banque de cette espèce est obligée de suspendre ses paiements, la charge de son passif retombe toute entière sur ceux d'entre ses actionnaires qui n'ont point eu recours à ces opérations abusives.

Nous croyons toutefois que la majorité des banques par actions a été établie sur des principes solides et qu'elles sont dirigées avec prudence et probité; mais il est bien difficile de distinguer celles-ci d'avec les autres, car toutes ces banques jouissent d'un crédit égal dans l'opinion publique. Il faut en effet, être très versé en de pareilles matières pour pouvoir se faire une juste idée de la manière dont on s'y prend pour établir ces sortes d'associations et pour apprécier le degré relatif de sécurité qu'elles offrent. Nous allons en citer un seul exemple :

Dans le cours de la présente année, l'administration du timbre a poursuivi devant les tribunaux un habitant de Manchester, pour avoir fabriqué une quantité considérable de faux papiers timbrés. Convaincu de ce crime, il fut condamné à la déportation. Or, que

des sociétés d'Ougrée, des Vennes et de St-Léonard pour 1,000 fr., et celles de l'Espérance et des Verreries de Charle-roy, pour 500 fr.

Les agents de change et commissionnaires en fonds publics recevront une commission de 1/4 p. c. sur le montant des actions qu'ils auront obtenues pour leurs mandans.

Bruxelles, le 2 novembre 1836.
Le directeur de la Banque,
C. DE BROUCKÈRE.

N. B. On peut se procurer les statuts dans les bureaux de la Banque.

LIÈGE, LE 4 NOVEMBRE.

Plusieurs journaux, d'ordinaire assez bien informés, ont annoncé que le gouvernement s'occupait avec activité du haut prix de la houille, et des moyens de prévenir les graves inconvéniens auxquels il pourrait donner lieu. Nous apprenons, de notre côté, qu'en effet M. le ministre de l'intérieur cherche à s'entourer de toutes les lumières possibles sur cette matière importante, et qu'il a consulté, à ce sujet, dans nos diverses provinces, plusieurs de nos grands industriels.

Si nous sommes bien informés, quelques-uns et parmi les plus recommandables sous le rapport des lumières et du caractère, ont émis l'opinion que des modifications à notre loi de douane étaient devenues nécessaires. Ils voudraient qu'on fit en Belgique pour la houille ce qu'on fait en Angleterre pour le gram. C'est-à-dire, qu'il fut établi une échelle des prix, et quand le combustible aurait atteint un certain prix, on leva la prohibition qui frappe les houilles étrangères. Ainsi on assurerait aux exploitans les bénéfices auxquels ils ont droit, et le pays serait garanti des dangers qui pourraient résulter du prix excessif de la houille.

Nous ferons remarquer que cette concurrence ne pourrait jamais devenir très-redoutable aux exploitans : dans la Hainaut et dans la province de Liège, où se trouvent les principaux sièges de grande consommation, les propriétaires de mines conserveraient le privilège de fournir exclusivement leurs produits. La houille étrangère ne saurait soutenir la concurrence avec la nôtre dans le cœur du pays. Le transport l'y rendrait beaucoup trop chère. Ce ne serait guère que sur le littoral de la Belgique qu'on pourrait faire usage du combustible de l'Angleterre. Toutefois, la levée de la prohibition serait une garantie pour l'avenir. On s'assurerait contre le péril de voir augmenter encore le prix du charbon, de le voir arriver à un taux exorbitant.

Il s'agit ici d'un objet de première nécessité, et nous touchons à l'époque de la saison rigoureuse, il ne faut point l'oublier. Nous avons appelé l'attention du pouvoir sur le haut prix de la houille; nous appellerons aussi sur cet objet l'attention des exploitans de mines eux-mêmes. Les difficultés qu'éprouveraient les classes pauvres de la société d'obtenir du combustible, ne pourraient-elles pas amener des événemens fâcheux, de la nature de ceux que font éclater quelquefois la cherté du grain? Nous repoussons bien loin l'idée de semblables maheurs, qui, en dernier résultat, retomberaient toujours sur les classes ouvrières, mais il faut tout prévoir, c'est le meilleur moyen de se mettre à l'abri du danger. Nous pensons que c'est surtout pour l'industrie des exploitans de mines que les événemens auxquels nous faisons allusion pourraient avoir aussi de fâcheuses conséquences.

On a déjà fait, à propos de la levée de l'interdiction qui frappe les houilles étrangères, une observation très juste : on a dit qu'elle serait favorable aux industriels isolés, qu'elle les mettrait à l'abri des entreprises des grandes sociétés qui se sont récemment formées. En effet, si ces derniers pouvaient compter sur un monopole absolu, elles ne reculeraient point, peut-être, devant les sacrifices qu'il faudrait faire pour l'obtenir. La force des choses déjouerait ces calculs, c'est une opinion que nous avions déjà émise; mais en attendant, le pays serait jeté dans de fâcheux embarras qu'il est prudent de prévenir. La possibilité de la concurrence étrangère serait ici un frein puissant et salutaire.

Les exploitans de mines ont adressé une pétition au gouvernement à l'effet de lui demander de renvoyer dans leurs foyers plusieurs milliers de miliciens exerçant tous la profession de mineur; ce serait, suivant les pétitionnaires l'un des meilleurs moyens à employer pour obtenir une baisse dans le prix du combustible. Cette réclamation a droit d'attirer en ce moment surtout l'attention du pouvoir.

diront nos lecteurs quand ils apprendront que, parmi les papiers de ce fripon, on trouva sa correspondance avec une personne, qui, dans le même temps, s'occupait à Londres de l'établissement d'une banque par actions. Ce dernier connaissait parfaitement les manœuvres coupables de son ami de Manchester, et ses lettres avaient pour objet de lui emprunter de l'argent afin de le mettre à même de faire réussir son projet. On croira peut-être que c'était des sommes considérables qu'on lui demandait; mais non! il se bornait modestement à requérir tantôt 15, tantôt 20 l., et parfois même il ne réclamait de la complaisance de son ami, que la faible somme d'un souverain ou de 10 shillings (12 fr. 50 c.) Pour jeter de la poudre aux yeux, il avait loué une maison ayant vue sur l'un des pères, et dans ses lettres il disait que, pourvu qu'il pût soutenir l'état qu'il avait pris pendant quelques semaines, et payer comptant ses annonces et l'impression de ses prospectus, il roulerait infailliblement sur l'or en fort peu de temps : « Je n'ai pas un shilling au monde, écrivait-il à son correspondant, et je vais établir une banque! » Cette banque devait avoir plusieurs milliers d'actions, sur chacune desquelles les actionnaires ne devaient verser que 5 l. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le projet a réussi. Cette banque fonctionne aujourd'hui : elle escompte et émet des billets. Son succès, à la vérité, n'a pas été aussi grand que celui de quelques autres, et, vu son originalité, il ne faut pas s'étonner qu'elle cloche un peu dans les commencemens. Mais, si l'on continue à jouer pendant un an encore, des facilités que l'on trouve aujourd'hui, il est probable que son existence sera assurée : les directeurs distribueront de gros dividendes, donneront des dîners de poissans à Blackwall, et comme de raison, leurs actionnaires seront totalement ruinés.

Nous sommes loin de prétendre que de pareilles jongleries se renouvellent souvent; mais que penser d'un système qui en admet même la possibilité, et qui permet à des faussaires ou à leurs confidens d'usurper la prérogative royale, et d'émettre, sous leur signature, une partie de la monnaie courante du pays.

Le ministre des finances informe les personnes que la chose concerne, qu'à dater du 10 du mois courant le paiement du troisième trimestre des pensions ecclésiastiques, civiles et militaires, inscrites au grand-livre de la dette publique, sera ouvert au bureau du directeur du trésor dans la province du domicile respectif des titulaires.

On lit dans la Revue de Mons, du 2 novembre : Les compagnies d'infanterie qui avaient été envoyées au Borinage sont rentrées en ville. L'état de nos environs a cessé d'être inquiétant. La plupart des ouvriers ont repris leur travail au commencement de la semaine.

D'après les renseignemens qui nous parviennent, il paraît que la Compagnie des Propriétaires Réunis se refuserait à payer à M. Regnier Poncelet les dommages occasionnés dernièrement par l'incendie qui a éclaté dans l'établissement de St-Léonard. Ce refus serait fondé sur le motif qu'il y a eu contravention aux art. 5 et 9 de la police de la société, M. Regnier-Poncelet aurait cédé son établissement à une société anonyme, sans en donner avis à la compagnie d'assurance.

Cependant, depuis la cession de l'établissement St-Léonard, la compagnie a touché la prime d'assurance de M. Poncelet, comme autrefois, et sans qu'on ait fait à ce dernier aucune espèce d'observation. M. Regnier étant demeuré le principal intéressé dans l'entreprise, et le directeur gérant de l'établissement, il n'y a au fond rien de changé à l'ancien état des choses, vis-à-vis de la Compagnie d'Assurance, il n'y a point eu de mutation, dans le sens rigoureux du mot; et si un sinistre n'eut point éclaté à St-Léonard, la société l'aurait trouvé elle-même, et elle aurait continué à recevoir le montant de la prime, pour une année et anticipativement, comme elle l'a fait au mois de mars dernier, et cela sans observation aucune, comme nous venons de le dire.

Le refus de la Société des propriétaires réunis donnera la mesure de la sécurité dont jouissent les personnes qui ont fait assurer leurs propriétés par la susdite compagnie. Rétablissez une porte, ouvrez un chemin nouveau, sans en prévenir la compagnie, et c'est une contravention, et la Société des Propriétaires Réunis refusera de vous indemniser des pertes que vous pourriez faire, si un incendie venait à éclater chez vous; à moins toutefois que le dommage ne soit très minime. Dans ce cas, vous serez payé sans difficulté.

En présence du refus de la compagnie, je vais retirer mon mon assurance; je tiens à traiter avec des gens de bonne foi. (Communiqué.)

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 6 novembre 1836, 7e représentation du 3e mois d'abonnement. — La 2e représentation de la reprise de FRA-DIAVOLO, opéra-comique en 3 actes, musique d'Auber. — La 2e représentation de MADELOU FRIQUET, vaudeville en deux actes. — La 3e représentation de CHUT! vaudeville en deux actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DIMANCHE PROCHAIN, on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu MATRICHE, à la Barrière d'Ans.

Dimanche prochain, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS et D'OIES, chez J. KEPPE, faub. Ste-Marguerite.

LES SŒURS DEBOUNY, ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS, avec UN TRÈS JOLI CHOIX DE MODES, LINGERIES, SOIERIES et NOUVEAUTÉS.

Le docteur TALMA, chirurgien-dentiste du Roi et de la Reine, sera à Liège le 10, 11, 12, 17, 18 et 19 du courant, Hôtel d'Angleterre.

QUARTIER indépendant à LOUER, rue devant SAINT-THOMAS, n° 285.

D'après ce que nous venons de dire, on avouera sans doute que ce n'est pas sans raison que la chambre des communes a nommé une commission pour faire une enquête sur le système des banques par actions en Angleterre. M. Clay, sur la proposition de qui cette commission a été nommée, développa d'une manière très frappante dans le discours qu'il prononça à cette occasion, les désavantages de ce système, et les maheurs qui en résulteraient pour le pays, si on lui permettait de suivre librement son cours; puis, il fit l'exposé des moyens qui, selon lui, pourraient remédier au danger. Parmi ses idées, il y en a, sans contredit, de sages et d'utiles, mais il s'en trouve aussi d'autres qui, selon nous, ne feraient qu'aggraver ce qu'il y a de pernicieux dans le système actuel.

Selon M. Clay, les seuls points nécessaires, non seulement pour obvier aux défauts du système de banque adopté aujourd'hui, mais encore pour lui donner toute la perfection dont il est susceptible, seraient d'établir en principe, la responsabilité limitée, l'obligation de verser le montant entier des actions, et la parfaite publicité. Par responsabilité limitée, M. Clay entend que les actionnaires des banques ne devront être considérés que comme associés commanditaires, et la parfaite publicité qu'il exige, consisterait dans l'obligation de publier, à des époques fixes, un état de leur actif et de leur passif.

Le premier de ces points est, sans contredit, le plus important. Or, d'après notre manière de voir, son adoption aurait les effets les plus funestes et anéantirait le peu de solidité que le système présente encore en ce moment. Si on l'admettait pour les banques, il n'y aurait pas de raison pour ne pas l'introduire aussi dans tous les autres genres d'entreprises et de commerce, et qui oserait prédire les effets de l'abrogation d'une loi, sous l'empire de laquelle le pays est parvenu à un si haut point de prospérité? Le seul argument que M. Clay énonce à l'appui de son projet, est celui qu'il diminue la facilité d'obtenir du crédit, et ôterait, par conséquent aux intrigans, une partie des moyens qu'ils emploient pour enflammer l'amour de la spéculation. (La suite à un n° prochain.)

AU MACASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE
2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.
MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.
GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.
POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.
GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.
MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.
NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.
1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.
2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.
BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.
GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.
CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.
FOULARDS.
PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES LAUNE. 313

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 10 novembre 1836, à une heure de relevée, au rivage de CHOKIER, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une GRANDE QUANTITE DE BOIS, savoir: gros Chênes, Hêtres, Vignes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc.
ARGENT COMPTANT. 340

GRANDE ET BELLE MAISON A VENDRE.

M^r DUSABT, notaire à Liège, est chargé de VENDRE, UNE TRÈS VASTE MAISON, restaurée à neuf, située au centre de la ville, dans une des rues les plus commerçantes. Sa situation et sa construction permettent d'établir, à peu de frais, une nouvelle Rue, et alors on pourrait la diviser en plusieurs maisons de commerce. 342

BELLE FERME A VENDRE.

Cette propriété d'origine patrimoniale, et située à BOL-LAND, près de HERVE, consiste en Bâtimens en fort bon état, et 11 bonniers 2 v. gr. 2 p. de Jardin, Prés, Vergers et Terres contigus et formant un ensemble; elle produit un revenu annuel de 1250 francs.
S'adresser au notaire PARMENTIER, à Liège.

VENTE DE RASPE.

Le 8 novembre 1836, à 10 heures du matin, en la cour de son château à MAUHIN, M. le comte DE ROBIANO fera vendre à l'enchère 12 BONNIERS DE BELLE RASPE, divisés en portions, croissant dans ses bois dits l'Honnu et Stronlu, commune de Mauhin, à proximité de Huy.
A crédit, mais sous caution connue du notaire LOUMAYE.

VENTE DE RASPE.

Le 9 novembre 1836, 11 heures du matin, en la demeure de Hubert PENASSE à Solier, commune de Ben-Ahin, M^r Louis WINAND, d'Andennes, fera vendre à l'enchère et à la recette du notaire LOUMAYE:

SIX BONNIERS ET DEMI DE RASPE en 14 portions, âgé de 19 ans, toute essence chène, croissant dans son bois de Roupiamont, commune dudit Ben, à portée de la Meuse.
A CRÉDIT.

2 francs la boîte.

PASTILLES DE VICHY.

Ces pastilles timbrées du mot *Vichy*, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de *Vichy*. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les acideurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction avec chaque boîte). Chez MM. les pharmaciens suivans:

Vanhinsberg, à Bruxelles; Vancaepen, à Anvers; (rue Ripdorp); Leboutte, rue du Pont d'Avroy, à Liège; Descamp, à Bruges; Deckmin, à Gand.

ADJUDICATION DÉFINITIVE, SANS RÉSERVE DE CONFIRMATION NI DE SURENCHÈRE.

VENDREDI 11 novembre 1836, à 10 heures du matin, le notaire DELBOUILLE vendra à l'enchère, pardevant M. le juge de paix des quartiers est et nord de cette ville, de Liège, en son bureau, sis rue Neuve, Derrière le Palais,

UNE MAISON

PROPRE A TOUT COMMERCE,
Avec cour et dépendances, côté 45, située à Liège, faubourg Saint Léonard, vis à vis la fabrique de M. Regnier-Poucet, sur la mise à prix de 6.600 francs.
S'adresser au notaire DELBOUILLE, pour avoir communication du cahier des charges; lequel est chargé de PLACER EN PRÊT sur hypothèque PLUSIEURS CAPITALS de 5 et 10,000 francs, et 2 autres l'un de 1,500 et l'autre de 1,200 fr.

A VENDRE OU LOUER, pour en jouir présentement,

UN TERRAIN

D'une superficie de 720 mètres, sis à Liège, près l'évêché. S'adresser audit notaire DELBOUILLE. 343

VENTE D'UNE

BELLE MAISON

PROPRE AU COMMERCE.

Le MERCREDI 16 octobre 1836, à 2 heures de relevée, le sieur LEBENS, père, fera exposer en vente publique chez M. Leers, bourgmestre à Berneau, et par le ministère de M^r FLECHET, notaire à Warsage:
UNE BELLE MAISON AVEC COUR, JARDIN LÉGUMIER, ÉCURIE, DE GRANDS GRENIERS, et autres dépendances, sise au centre du village de Berneau, sur la grande route de Battice à Maestricht. Le tout propre à l'établissement d'un commerce.
S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire FLECHET, en son étude, à Warsage. 299

M^r DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 8 novembre 1836, à dix heures, il VENDRA en son étude, rue Féroustrée, N. 569, UNE PIÈCE DE TERRE de 34 ares 45 centiares, située à Jupille, au lieu dit ALBAYE COLLEYE, joignant à la route de Liège à Jupille.
Cette situation est très-favorable pour bâtir et gagnera beaucoup par le prolongement de la route de Jupille à Maestricht par Visé, laquelle passe à côté de cette pièce de terre.
La vente aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve d'infirmité ou ni de surenchère.
S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 253

MAGASIN

SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS

Chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, on vient de recevoir un ASSORTIMENT de MERINOS français, de Satin laine, algérienne, Mérinos Thibet, idem anglais, écossais, uni, broché et imprimé; — Schals tartans, anglais et français, de différentes qualités; — Flanelle, Caleçons, Gilets et Bas de Laine.

PRISONS DE LIEGE.

ADJUDICATION DES FOURNITURES.

Le lundi 7 novembre, à 9 heures du matin, devant la commission administrative des Prisons de Liège, siégeant à l'hôtel du gouvernement provincial, il sera procédé à l'adjudication des fournitures nécessaires à la nourriture et à l'entretien des prisonniers de la maison de sûreté civile et militaire de Liège, pendant l'année 1837.

Les soumissions devront être remises chez le concierge de l'hôtel du gouvernement le jour de l'adjudication, à 9 heures du matin au plus tard: après elles ne seront plus reçues.

On peut prendre inspection du cahier des charges à l'hôtel du gouvernement, 3^e et 4^e divisions, et chez le concierge de la prison du palais.

Fait en séance de la commission administrative des prisons de Liège, le 25 octobre 1836.

Le Secrétaire, E. V. GODET. Le vice Président, DEWANDRE. 309

MAISON A VENDRE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.
S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

RAGAHOUT des ARABES

ALIMENT des convalescens, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes délicates. Seul approuvé par deux rapports de l'académie Royale de médecine; 60 certificats des plus célèbres médecins, et deux brevets accordés à M. DE LANGRENER. Prix: 4 fr. le flacon, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve les

SIROP, PÂTE, NAFÉ ARABIE

pour guérir les rhumes, catarrhes, toux, enrouemens, asthmes, coqueluches et autres maladies de poitrine. UN dépôt est établi à Liège rue pont d'Ile, à l'arbre dor n° 831, chez M^r Froidbise, fils. 920

BOURSES.

PARIS, LE 2 NOVEMBRE.

Cinq pour cent, . . .	105 70	Esp. D. diff. s. int.	0 00
Trois pour cent, . . .	78 80	De pas. s. int.	6 00
Napl. Cert. Falc. . . .	98 10	Belg. Empr. 1834	600 00
Esp. D. ac. 5 p. J. . . .	21 14	Banque de Belg.	124 00
1 ^{er} nov.			

LONDRES, LE 1^{er} NOVEMBRE.

3 p. consolidés	88 3/4	Espagne. Cortés.	49 3/4
Bcl. em. 1832 C. D. . . .	102 1/2	Différées.	8 1/2
Holl. Dette active. . . .	55 5/8	Passives.	15 1/2
Portugais, 5 p. c. . . .	55 3/4	Russie.	107 1/2
Id. 3 p. c.	36 0/0	Brsil. Emp. 1834.	81 1/2

AMSTERDAM, LE 2 NOVEMBRE.

Holl. Dette active. . . .	100 1/8	Insér. au gr. livr.	64 1/8
Dito 2 1/2.	52 1/2	Certif. à Amst. . . .	94 1/2
Différée.	0 0/0	Pologne. L. n. 506f.	433 0/0
Billet de change	21 1/16	Lots de Rd. 50 f.	411 1/2
Syndic. d'amort.	94 1/2	Espagne. E. Ard.	47 3/4
3 p. c.	25 5/8	Dito grad.	47 1/2
Soc. de comm. P.-B.	472 1/4	Dette différ. anc.	8 0/0
nouvelle.	000 0/0	passive.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	403 7/8	passive.	5 1/2
1829, 5	103 1/8	Autriche. Métal. 5.	98 3/4

ANVERS, LE 3 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. active. . . .	105 0/0	PARIS. Cert. Falc.	91 0/0	A
Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0	
Emp. de 48 mill.	100 1/4	à An. 1834.	99 3/4	
HOLL. Dette active. . . .	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
Autriche. Métall.	102 1/2			

CHANGES.

Lots de fl. 400.	258	Amst., c. jours. . . .	112 1/2 p. A
de fl. 250.	417	Rotterd., idem	112 1/2 p. A
de fl. 500.	682	Paris, idem	111 1/2 p. A
Polog. Lots d. 300.	115 1/4 A	2 mois.	113 1/4 p. P
de fl. 500.	132 1/4	Lond. p. Extr. c. j.	40 0/0
BRSIL. E. à L. 1824	83 1/4 A	2 mois.	39 0/0
ESPAG. Empr. 1834. . . .	19 10 1/4	à Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 1/16
D. diff. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 1/16
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.
Dette diff.	8 1/2		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS, DU 3 NOVEMBRE 1836.

Les fonds Espagnols ont été très-fermes aujourd'hui. On a fait beaucoup d'affaires Ardoin ouvert 18 3/4 19 le 18 1/4 3/8 1/2 3/8 1/4 18 1/4 3/4 20 et reste 20 1/4 A.

BRUXELLES, LE 3 NOVEMBRE.

Dette active.	52 1/2	A Fourm. des Venues.	409 0/0	P
Emp. R. fin cour.	100 3/8	A Chateaufort.	446 0/0	P
Emp. de 30 mill.	93 1/2	A St-Léonard.	444 3/4	P
Emp. dec. v. 1832.	100	A Verrières Charleroi	110 0/0	
Act. Société Gén.	812 1/2	A Espérance.	123 0/0	P
So. de Com. de civ.	145 0/0	A Brasseur.	111 0/0	P
Ban. de Belgique.	124 1/2	A Libraires.	000 0/0	
So. du c. de S.-O.	108 1/2	Dette active. Hol.	52 3/4	P
S. Hauts-Four.	150 1/4	Synd. d'amort.	00	
Banq. lonc.	101 0/0	Lost. r. av. coup.	00 0/0	
S. du Cha. Flénu.	134 0/0	Inscrip.	96 5/8	P
Wasme-Hor. nu.	105 0/0	P Métalliques.	102 0/0	
Scelliss.	129 0/0	Naples.	91 3/4	
Société nationale.	135 1/2	A Emp. Ard. 1835. . . .	20 3/4	A
Levant de Flénu.	141 0/0	P D. différée.	00 0/0	
Charb. d'Ougrée.	149 0/0	Id. 1835.	00 0/0	
Sars-Longchamps.	112 0/0	P Brsil. Rotsch.	83 0/0	
Chemins de fer.	403 1/4	Rome.	99 1/2	A

VIENNE, LE 25 OCTOBRE.

Métalliques, 103 1/4. — Actions de la banque, 1346 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 3 NOVEMBRE.

VENTES.

Cuirs. — 1200 Buenos-Ayres de 44 à 48 1/2 cents; 400 dito Rio à 39 1/2 cents.
Café — 100 balles Brésil et 100 dito Chérifon; 100 dito Batavia, à prix divers.
Sucre brut — 400 caisses Havane blond de fl. 19 à 19 1/2, pavillon étranger.
Sucre raffiné — 45,000 kilos lombs, prix non cité.
Cotons. — Sans transactions et prix sans variations.

MARCHÉ DE LIEGE DU 4 NOVEMBRE 1836.

Froment vieux, Phectolitre,	fr. 45 62
Froment nouveau, idem,	44 50
Seigle vieux, id.	41 27
Seigle nouveau, id.	40 00

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège, 315